

**DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2018  
Séance du 5 avril 2018  
N° 38  
Objet : Itinéraire VTT de  
l'Andran : signature d'une  
concession avec l'ONF  
autorisant l'utilisation d'un  
terrain en forêt domaniale du  
Bès et inscription du parcours  
au P.D.I.P.R.**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUÏ MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (à partir du rapport n°2), BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 09), HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n°28), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n°19), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques (jusqu'au rapport n° 28), RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (à partir du rapport n° 4), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent  
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à VILLARD René  
AUBERT Serge a donné pouvoir à SERRA Victor  
AYMES Bernard a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à BLANC Michel  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 5)  
REBOUL Childéric a donné pouvoir à BLOT Michel  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUÏ MAUREL Marie Anne  
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

**Etaient excusés :**

ISOARD Roger  
MAGAUD Marie José  
MUNOZ MALDONADO Julien

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle**

\*\*\*\*\*

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 10/04/2018**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20180405-38\_05042018

**Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu l'article L361-1 du code de l'environnement ;

Considérant que le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) est un outil de gestion des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et VTT visant à promouvoir le développement local et touristique des territoires en assurant la continuité des itinéraires et leur conservation, et à garantir la qualité des circuits inscrits ;

Considérant le réseau d'itinéraires VTT actuel aménagé sur le territoire de Provence Alpes Agglomération et géré par la communauté d'agglomération ;

Considérant l'aménagement d'un nouveau parcours VTT entre le sommet de l'Andran et Digne les Bains (carte en pièce jointe), en forêt domaniale, avec l'accord de l'Office National des Forêts ;

Il vous est demandé

D'approuver la signature d'une concession avec l'Office National des Forêts autorisant l'occupation d'un terrain à usage d'itinéraire enduro VTT en forêt domaniale du Bès ;

D'approuver l'inscription de ce nouveau parcours au réseau actuel du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
 Après délibération  
 A l'unanimité  
 Approuve les propositions présentées  
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
 La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO


